

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-PIERRE PELEGRIN
DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

A.D R.H. n° 10-225

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté département Pers. n° 08-760 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN, Directeur de la Programmation et du Développement Local ;

VU la note de Monsieur le Directeur de la Programmation et du Développement Local du 3 février 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-760 du 27 mars 2008 est remplacé par les dispositions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN sera exercée, chacun dans le domaine qui le concerne, par :

- Madame Carole GARCIA, attaché non titulaire, en matière de logement social, dans le cadre des attributions énumérées ci-après : aides financières et garanties d'emprunts aux opérateurs HLM, gestions des crédits délégués de l'Etat, Fonds de Solidarité Logement (en lieu et place de Monsieur Michel ARQUIE, affecté dans un autre service),
- Madame Christine RIGAL, rédacteur chef, dans le cadre des attributions qui lui sont confiées en qualité de chef de bureau de la Programmation,
- Madame Chantal COURNEDE, rédacteur chef, dans le cadre des attributions qui lui sont confiées en qualité de chef de bureau des Affaires Juridiques, des Marchés Publics et du Patrimoine.

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 8 février 2010

Le Président,

*
* *